Administration Communale de Trois-Ponts

Conseil Communal du 26 mai 2020

Présents :

M. Bairin, Bourgmestre
MM. Legrand, Henriet et Xhurdebise, Echevins
MM. Margrève, Piette, Maret, Gustin, Roumez et Godefroid, Conseillers
Mme Lignoul, Présidente du CPAS
Mme Close, Directrice générale a.i.

Ordre du jour

Le Bourgmestre ouvre la séance à 20h00

Séance Publique :

1/ Procès-verbaux de la séance publique du 21/03/2020. Approbation.
Le Conseil,
Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;
Par 9 voix pour et 1 abstention (Roumez), APPROUVE le procès-verbal des deux séances publiques du 21/03/2020.

2/ Octroi et contrôle de l'octroi et de l'utilisation de certaines subventions. Cercle culturel "Le Musée de Wanne" Asbl. Rapport d'activités et comptes 2019. Budget 2020. Statuts actualisés. Ratification de la décision du Collège communal du 25/03/2020.
Le Conseil,
Par 8 voix pour, 1 contre (Margrève) et 2 abstentions (Gustin et Godefroid) ;
CONSIDERE que la subvention 2019 a été utilisée aux fins auxquelles elle a été octroyée.
APPROUVE les documents présentés par le Cercle culturel "Le Musée de Wanne Asbl" : rapport d'activités, comptes 2019 et budget 2020, statuts mis à jour.
RATIFIE la décision ci-jointe du Collège communal du 25 mars 2020.

3/ Pouvoirs spéciaux. Motion pour un soutien financier régional suite aux répercussions de la pandémie du COVID 19 sur les marchés publics des pouvoirs locaux. Ratification de la décision du Collège communal du 08/04/2020.
Le Conseil,
Par 8 voix pour, 1 contre (Margrève) et 2 abstentions (Gustin et Godefroid) ;
RATIFIE la décision ci-jointe du 08 avril 2020 du Collège communal décidant de déposer une motion sollicitant officiellement du Gouvernement wallon qu'il prenne les mesures nécessaires pour apporter son soutien financier aux pouvoirs locaux en vue de faire face aux demandes d'indemnisation qui leur parviendraient suite aux suspensions d'exécution des marchés publics dans le cadre de la pandémie du Covid-19.

4/ Conduites et pièces pour le remplacement de la conduite d'eau et des raccordements au niveau de la voirie des Gottales. Ratification de l'approbation des conditions, du mode de passation et des décisions prises par le Collège communal le 15/04/2020.
Le Conseil,
Par 8 voix pour, 1 contre (Margrève) et 2 abstentions (Gustin et Godefroid) ;
DECIDE :

- De ratifier la décision ci-jointe prise par le Collège communal en date du 15 avril 2020 concernant l'achat des conduites et des pièces nécessaires pour remplacer la conduite d'eau et les raccordements au niveau de la voirie des Gottales.
- De charger le Collège communal de l'exécution de la présente décision, de la passation et de l'exécution du marché susmentionné.

5/ FIC 2019-2021. Projet de réfection de la voirie des Gottales et pose d'une nouvelle conduite d'eau et de nouveaux raccordements. Ratification de l'approbation des conditions, du mode de passation et des décisions prises par le Collège communal le 15/04/2020.

Le Conseil,
Par 8 voix pour, 1 contre (Margrève) et 2 abstentions (Gustin et Godefroid) ;
DECIDE :

- De ratifier la décision ci-jointe prise par le Collège communal en date du 15 avril 2020 concernant la réfection de la voirie menant aux Gottales dans le cadre du plan d'investissement 2019-2021 et d'en profiter pour remplacer les anciennes conduites en fonte et les raccordements d'eau.
- De charger le Collège communal de l'exécution de la présente décision, de la passation et de l'exécution du marché susmentionné.

6/ Enrobés bitumineux 2020-2021 - Accord-cadre (marché stock). Ratification de l'approbation des conditions, du mode de passation et des décisions prises par le Collège communal le 15/04/2020.

Le Conseil,
Par 8 voix pour, 1 contre (Margrève) et 2 abstentions (Gustin et Godefroid) ;
DECIDE :

- De ratifier la décision ci-jointe prise par le Collège communal en date du 15 avril 2020 concernant la conclusion d'un contrat à l'année pour l'achat et/ou la livraison des enrobés nécessaires aux travaux de réfection de voiries réalisés par les ouvriers communaux.
- De charger le Collège communal de l'exécution de la présente décision, de la passation et de l'exécution du marché susmentionné.

7/ Service des eaux. Plan pluriannuel d'investissements. Ratification des décisions prises par le Collège communal le 15/04/2020.

Le Conseil,
Par 8 voix pour, 1 contre (Margrève) et 2 abstentions (Gustin et Godefroid) ;
DECIDE :

- de ratifier la décision ci-jointe prise par le Collège communal en date du 15 avril 2020.
- de charger le Collège communal de l'exécution de la présente décision.

8/ Règlement complémentaire de circulation routière. Rue des Villas. Marquage d'une zone d'évitement striée et d'un passage pour piétons. Ratification de la décision du Collège communal du 15/04/2020.

Le Conseil,
Par 8 voix pour, 1 contre (Margrève) et 2 abstentions (Gustin et Godefroid) ;
DECIDE :

- de ratifier la décision ci-jointe prise par le Collège communal en date du 15 avril 2020.
- de charger le Collège communal de l'exécution de la présente décision.

9/ Installation de caméras de surveillance fixes dans des lieux ouverts. Consultation du Chef de Corps de la Zone de Police de Stavelot Malmedy. Avis favorable. Ratification de la décision du Collège communal du 15/04/2020.

Le Conseil,
Par 8 voix pour, 1 contre (Margrève) et 2 abstentions (Gustin et Godefroid) ;
DECIDE :

- de ratifier la décision ci-jointe prise par le Collège communal en date du 15 avril 2020.
- de charger le Collège communal de l'exécution de la présente décision.

10/ Triages de Basse-Bodeux et de Wanne. Devis n° SN/813/2/2020. Travaux forestiers non subventionnables. Décision de principe. Approbation des conditions et du mode de passation. Ratification de la décision du Collège communal du 15/04/2020.

Le Conseil,
Par 8 voix pour, 1 contre (Margrève) et 2 abstentions (Gustin et Godefroid) ;
DECIDE :

- de ratifier la décision ci-jointe prise par le Collège communal en date du 15 avril 2020.
- de charger le Collège communal de l'exécution de la présente décision.

11/ Zone de Secours 5 W.A.L. - Bâtiment sur et avec terrain « Sur le Meez ». Refonte des deux baux. Approbation. Ratification de la décision du Collège communal du 15/04/2020.

Le Conseil,
Par 8 voix pour, 1 contre (Margrève) et 2 abstentions (Gustin et Godefroid) ;
DECIDE :

- de ratifier la décision ci-jointe prise par le Collège communal en date du 15 avril 2020.
- de charger le Collège communal de l'exécution de la présente décision.

12/ Dotation 2020 à la Zone de secours 5 "Warche Amblève Lienne". Ratification de la décision du Collège communal du 15/04/2020.

Le Conseil,
Par 8 voix pour, 1 contre (Margrève) et 2 abstentions (Gustin et Godefroid) ;
DECIDE :

- de ratifier la décision ci-jointe prise par le Collège communal en date du 15 avril 2020.
- de charger le Collège communal de l'exécution de la présente décision.

13/ Henri-Moulin. Echange et aliénation de parcelles communales. Suivi. Ratification de la décision du Collège communal du 15/04/2020.

Le Conseil,
Par 8 voix pour, 1 contre (Margrève) et 2 abstentions (Gustin et Godefroid) ;
DECIDE :

- de ratifier la décision ci-jointe prise par le Collège communal en date du 15 avril 2020.
- de charger le Collège communal de l'exécution de la présente décision.

14/ Green deal achats circulaires. Convention. Ratification de la décision du Collège communal du 15/04/2020.

Le Conseil,
Par 8 voix pour, 1 contre (Margrève) et 2 abstentions (Gustin et Godefroid) ;
DECIDE :

- de ratifier la décision ci-jointe prise par le Collège communal en date du 15 avril 2020.
- de charger le Collège communal de l'exécution de la présente décision.

15/ Demande d'avis du propriétaire sur le projet de plan d'aménagement forestier des bois de la commune de Trois-Ponts. Ratification de la décision du Collège communal du 24/04/2020.

Le Conseil,
Par 8 voix pour, 1 contre (Margrève) et 2 abstentions (Gustin et Godefroid) ;
DECIDE :

- de ratifier la décision ci-jointe prise par le Collège communal en date du 24 avril 2020.
- de charger le Collège communal de l'exécution de la présente décision.

16/ Coronavirus. Commande de masques. Prise en charge des frais. Décision. Ratification de la décision du Collège communal du 04/05/2020.

Le Conseil,
Par 8 voix pour, 1 contre (Margrève) et 2 abstentions (Gustin et Godefroid) ;
DECIDE :

- de ratifier la décision ci-jointe prise par le Collège communal en date du 4 mai 2020.
- de charger le Collège communal de l'exécution de la présente décision.
- de distribuer ces masques aux citoyens de Trois-Ponts.

17/ Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de Mobilité. Tableaux d'activités et de présences pour l'exercice 2019.

Le Conseil,
PREND ACTE des documents lui soumis.
CHARGE le Collège communal d'introduire la demande de subvention annuelle de 3.754 euros auprès de l'Exécutif régional.

18/ Installation de caméras de surveillance. Approbation des conditions et du mode de passation du marché. Décisions.

Le Conseil,
Par 9 voix pour et 2 abstentions (Margrève et Godefroid) ;
DÉCIDE :

- D’installer des caméras de surveillance fixes dans les lieux ouverts susmentionnés.
- D'approuver le cahier des charges N° 2020/010 et le montant estimé du marché “Installation de caméras de surveillance”, établis par le Service technique. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 25.000,00 €, 21% TVA comprise.
- De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.
- De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l’exercice 2020, article 425/741-52 (n° de projet 20200015) « Installation de caméras de surveillance ».
- De charger le collège communal de l’exécution de la présente.

19/ Rationalisation et amélioration du réseau d'eau - Liaison Sur le Meez/Fosse - Installation électromécanique et mise en conformité des réservoirs. Approbation des conditions et du mode de passation. Décisions.

Le Conseil,
Vu le rapport de M. Legrand signalant qu'une étude supplémentaire doit être réalisée avant de finaliser ce dossier ;
A l'unanimité, DECIDE de retirer ce point.

20/ Mini-pelle pour le service des eaux. Approbation des conditions et du mode de passation. Décisions.

Le Conseil,
A l'unanimité ;
DECIDE :

- D’acheter une mini-pelle pour les besoins du service des eaux.
- D'approuver le cahier des charges N° 2020/024 ci-joint et le montant estimé du marché “Mini-pelle pour le service des eaux”. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 70.000,00 €, 21% TVA comprise.
- De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.
- De financer cette dépense par le crédit inscrit à l’article 874/743-98 (20200032) du budget extraordinaire 2020 (MB1).
- De charger le Collège communal de l’exécution de la présente.

21/ Zone de police de Stavelot-Malmedy. Dotation communale. Plan zonal de sécurité. Information. Décision.

A/ Dotation

Le Conseil,
A l'unanimité :
FIXE le montant de la dotation 2020 à la Zone de Police Stavelot-Malmedy à 302.689,18 euros.
CHARGE le Collège de lui verser ce montant.
TRANSMET copie de la présente au Gouverneur de la Province, pour approbation.

B/ Plan zonal de sécurité

Le Conseil,
A l'unanimité ;
PREND ACTE du plan zonal de sécurité 2020-2025, en annexe.

22/ Accord cadre pour les essais géotechniques, les essais géophysiques, les prélèvements et les analyses de sol des projets d'assainissement (bis) et d'égouttage dans le cadre de marchés conjoints avec l’AIDE. Adhésion à la centrale d'achat. Décisions.

Le Conseil,
Par 7 voix pour, 3 contre (Margrève, Piette et Godefroid) et 1 abstention (Gustin) ;
DECIDE :

- D’adhérer à la centrale d’achat de l'A.I.D.E. suivant les modalités de fonctionnement et d’affiliation précisées dans la convention intitulée "ACCORD CADRE POUR LES ESSAIS GÉOTECHNIQUES, LES ESSAIS GÉOPHYSIQUES, LES PRÉLÈVEMENTS ET LES ANALYSES DE SOL DES PROJETS D'ASSAINISSEMENT(BIS) ET D'ÉGOUTTAGE" (Centrale d'achat limitée aux marchés conjoints avec l’A.I.D.E.).
- De charger le Collège communal de l’exécution de la présente délibération.

23/ Administration communale / RSI ASBL. Convention relative à la mise à disposition de « l'espace rue » et d'un bureau partagé avec accès au réfectoire partagé et aux toilettes h/f dont une PMR au sein du bâtiment de l'espace culturel. Décisions.

Le Conseil,
Par 10 voix pour et 1 contre (Margrève) ;
ARRETE la convention relative à la mise à disposition de « l'espace rue » et d'un bureau partagé avec accès au réfectoire partagé et aux toilettes h/f dont une PMR au sein du bâtiment de l'espace culturel, Rue Traverse 9 à 4980 Trois-Ponts.
CHARGE le Collège d'une part, de transmettre la convention au Bureau de l'enregistrement et d'autre part de l'exécution de la présente tout en veillant à ce que la collaboration rapprochée du personnel de l'espace culturel et du Royal Syndicat d'Initiative se passe pour le mieux.

24/ Fabrique d'église de Trois-Ponts. Comptes 2019. Tutelle.

Le Conseil,
A l'unanimité ;
ARRETE :
Article 1er : La délibération du 06/02/2020, par laquelle le Conseil de fabrique de l'établissement cultuel « la Fabrique d'église de Trois-Ponts » arrête le compte, pour l'exercice 2019, dudit établissement cultuel est APPROUVEE comme suit :
Recettes ordinaires totales 14.673,58 €
-dont une intervention communale ordinaire de secours de : 9.454,50 €
Recettes extraordinaires totales: 10.483,35 €
-dont un boni comptable de l'exercice précédent de 10.483,35 €
Dépenses ordinaires du chapitre I totales : 4.920,54 €
Dépenses ordinaires du chapitre II totales : 9.275,35 €
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales : 0 €
Recettes totales : 25.156,93 €
Dépenses totales : 14.195,89 €
Résultat comptable : 10.961,04 €
Article 2 : Conformément à l'article L3115-2 du CDLD, la présente décision est publiée par la voie d'une affiche.
Article 3 : Conformément à l'article L3115-1 du CDLD, la présente décision est notifiée :
- à l'établissement cultuel concerné, la Fabrique d'église de Trois-Ponts ;
- à l'organe représentatif du culte concerné, l'Evêché de Liège.

25/ Fabrique d'église de Saint-Jacques. Comptes 2019. Tutelle.

Le Conseil,
A l'unanimité ;
ARRETE :
Article 1er : La délibération du 2020, par laquelle le Conseil de fabrique de l'établissement cultuel « la Fabrique d'église de St Jacques » arrête le compte, pour l'exercice 2019, dudit établissement cultuel est APPROUVEE comme suit :
Recettes ordinaires totales : 1.855,43 €
- dont une intervention communale ordinaire de secours de 1.083,85 €
Recettes extraordinaires totales : 25.178,33 €
- dont un boni comptable de l'exercice précédent de : 10.178,33 €
- dont le remboursement de capitaux de 15.000,-€
Dépenses ordinaires du chapitre I totales : 2.384,73 €
Dépenses ordinaires du chapitre II totales : 3.295,48 €
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales : 15.152,25 €
Recettes totales : 27.033,76 €
Dépenses totales : 20.832,46 €
Résultat comptable : 6.201,30 €
Article 2 : L'attention des autorités cultuelles est attirée sur les éléments suivants : faire attention de ne pas dépasser les crédits, veiller au placement dès que la conjoncture financière sera opportune.
Article 3 : Conformément à l'article L3115-2 du CDLD, la présente décision est publiée par la voie d'une affiche.
Article 4 : Conformément à l'article L3115-1 du CDLD, la présente décision est notifiée :
- à l'établissement cultuel concerné : la fabrique d'église de St Jacques
- à l'organe représentatif du culte concerné : à l'Evêché de Liège.

26/ Fabrique d'église de Basse-Bodeux. Comptes 2019. Tutelle.
Le Conseil,
A l'unanimité ;
ARRETE :
Article 1er : La délibération du 18/01/2020, par laquelle le Conseil de fabrique de l'établissement cultuel « la Fabrique d'église de Basse-Bodeux» arrête le compte, pour l'exercice 2019, dudit établissement cultuel est APPROUVEE comme suit :
Recettes ordinaires totales : 7.594,27 €
- dont une intervention communale ordinaire de secours de 5.069,97 €
Recettes extraordinaires totales : 25.668,78 €
- dont un boni comptable de l'exercice précédent de : 6.583,27 €
Dépenses ordinaires du chapitre I totales : 3.648,06 €
Dépenses ordinaires du chapitre II totales : 4.922,88 €
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales : 18.084,94 €
Recettes totales : 33.263,05 €
Dépenses totales : 26.655,88 €
Résultat comptable : 6.607,17 €
Article 2 : Conformément à l'article L3115-2 du CDLD, la présente décision est publiée par la voie d'une affiche.
Article 3 : Conformément à l'article L3115-1 du CDLD, la présente décision est notifiée :
- à l'établissement cultuel concerné : la Fabrique d'église de Basse-Bodeux;
- à l'organe représentatif du culte concerné : l'Evêché de Liège.

27/ Fabrique d'église de Wanne. Comptes 2019. Tutelle.
Le Conseil,
A l'unanimité ;
ARRETE :
Article 1er : La délibération du 28/01/2020, par laquelle le Conseil de fabrique de l'établissement cultuel «la Fabrique d'église de Wanne» arrête le compte, pour l'exercice 2019, dudit établissement cultuel est APPROUVEE comme suit :
Recettes ordinaires totales : 4.504,06 €
- dont une intervention communale ordinaire de secours de 1.504,81 €
Recettes extraordinaires totales : 13.474,75 €
- dont un boni comptable de l'exercice précédent de : 11.574,75 €
Dépenses ordinaires du chapitre I totales : 2.393,63 €
Dépenses ordinaires du chapitre II totales : 3.299,99 €
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales : 1.900 €
Recettes totales : 17.978,81 €
Dépenses totales : 7.593,62 €
Résultat comptable : 10.385,19 €
Article 2 : L'attention des autorités cultuelles est attirée sur les éléments suivants : le compte doit être daté.
Article 3 : Conformément à l'article L3115-2 du CDLD , la présente décision est publiée par la voie d'une affiche.
Article 3/4 : Conformément à l'article L3115-1 du CDLD, la présente décision est notifiée :
- à l'établissement cultuel concerné : la Fabrique d'église de Wanne ;
- à l'organe représentatif du culte concerné : l'Evêché de Liège.

28/ Octroi et contrôle de l'octroi et de l'utilisation de certaines subventions. ASBL Tennis Club Trois-Ponts. Comptes 2019 et budget 2020. Mise en conformité des statuts de l'asbl. Décisions.
Le Conseil,
A l'unanimité ;
VISE favorablement les documents -comptes 2019, budget 2020 et modifications des statuts- déposés par le Tennis Club Trois-Ponts ASBL.
OCTROIE le subside de 4.622,55€ repris à l'article 76406/332-02 du budget communal 2020 et AFFECTE ce montant au remboursement périodique des emprunts à charge de tiers (travaux Club House : 3.126,02€) et aux intérêts de l'emprunt à charge de tiers (travaux 1.496,53€).

29/ ASBL Royal Syndicat d'Initiative. Octroi et contrôle de l'octroi et de l'utilisation de certaines subventions. Décision.

Le Conseil,
A l'unanimité :
APPROUVE les documents déposés par le Royal Syndicat d'Initiative asbl
CHARGE le Collège communal de liquider le subside 2020 disponible à l'article budgétaire 56101/332-02, soit 21.000 euros, dès réception du procès-verbal de l'assemblée générale.

30/ Présentation du rapport annuel de rémunération à produire au Gouvernement wallon. Exercice 2019. Prise d'acte.

Le Conseil,
A l'unanimité ;
DECIDE :
Article 1 : De prendre acte du rapport de rémunération écrit reprenant un relevé individuel et nominatif des jetons, rémunérations ainsi que des avantages en nature perçus dans le courant de l'exercice comptable précédent, par les mandataires, les personnes non élues et les titulaires de la fonction dirigeante locale tel que repris en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération.
Article 2 :
De transmettre le dossier au Gouvernement wallon.

31/ Intercommunale RESA SA. Assemblée générale du 17/06/2020. Approbation des points de l'ordre du jour. Décisions.

Le Conseil,
DECIDE d'approuver aux majorités suivantes, chaque point de l'ordre du jour :
A l'unanimité : Point 1 : Rapport de gestion 2019 du Conseil d'Administration sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019 ;
A l'unanimité : Point 2 : Approbation du rapport spécifique sur les prises de participation prévu à l'article L1512-5 du CDLD ;
A l'unanimité : Point 3 : Approbation du rapport de rémunération 2019 du Conseil d'Administration établi conformément à l'article L6421-1 du CDLD ;
A l'unanimité : Point 4 : Rapport du Collège des Contrôleurs aux comptes sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019 ;
A l'unanimité : Point 5 : Approbation des comptes annuels statutaires arrêtés au 31 décembre 2019 ;
A l'unanimité : Point 6 : Approbation de la proposition d'affectation du résultat ;
A l'unanimité : Point 7 : Exemption de consolidation ;
A l'unanimité : Point 8 : Décharge à donner aux Administrateurs pour leur gestion lors de l'exercice 2019 ;
A l'unanimité : Point 9 : Décharge à donner aux membres du Collège des Contrôleurs aux comptes pour leur mission de contrôle lors de l'exercice 2019 ;
A l'unanimité : Point 10 : Nomination du/des membre(s) du Collège des Contrôleurs aux comptes pour les exercices comptables 2020, 2021 et 2022 et fixation des émoluments ;
A l'unanimité : Point 11 : Pouvoirs.
CHARGE au moins un de ses représentants (M. Bairin, M. Henriet, Mme Margrève, Mme Roumez et M. Godefroid) de rapporter la présente décision à l'assemblée générale du 17/06/2020.
CHARGE le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente résolution et de la transmettre à l'intercommunale RESA SA.

32/ ECETIA Intercommunale SCRL. Assemblée générale du 23/06/2020. Approbation des points de l'ordre du jour. Décisions.

Le Conseil,
DECIDE d'approuver aux majorités suivantes, chaque point de l'ordre du jour :
A l'unanimité : Point 1 : Prise d'acte du rapport du Commissaire sur les comptes de l'exercice 2019 ;
A l'unanimité : Point 2 : Prise d'acte du rapport de gestion du Conseil d'administration et approbation du bilan et du compte de résultats arrêtés au 31 décembre 2019 ; affectation du résultat ;
A l'unanimité : Point 3 : Décharge de leur mandat de gestion à donner aux Administrateurs pour l'exercice 2019 ;
A l'unanimité : Point 4 : Décharge de son mandat de contrôle à donner au Commissaire pour l'exercice 2019 ;
A l'unanimité : Point 5 : Contrôle de l'obligation visée à l'article 1532-1er bis alinéa 2 du CDLD ;
A l'unanimité : Point 6 : Lecture et approbation du PV en séance.

CHARGE le Collège communal d'envoyer par courrier postal un extrait conforme de la présente délibération à l'intercommunale Ecetia ainsi qu'aux adresses courriel suivantes : l.gomme@ecetia.be et c.deschamps@ecetia.be.

33/ Intercommunale IMIO. Assemblée générale du 03/09/2020. Approbation des points de l'ordre du jour. Décisions.

Le Conseil,
DECIDE d'approuver aux majorités suivantes, chaque point de l'ordre du jour :
A l'unanimité : Point 1 : Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ;
A l'unanimité : Point 2 : Présentation du rapport du Collège des contrôleurs aux comptes ;
A l'unanimité : Point 3 : Présentation et approbation des comptes 2019 ;
A l'unanimité : Point 4 : Décharge aux administrateurs ;
A l'unanimité : Point 5 : Décharge aux membres du collège des contrôleurs aux comptes ;
A l'unanimité : Point 6 : Règles de rémunération applicables à partir du 01/01/2020 ;
A l'unanimité : Point 7 : Nomination d'administrateurs.
CHARGE ses représentants (M. Bairin, Mme Lignoul, Mme Roumez, M. Gustin et M. Godefroid) de rapporter le formulaire de délégation (en annexe) à l'assemblée générale du 29/06/2020.
CHARGE le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente résolution et de la transmettre à l'intercommunale IMIO.

34/ Comptes communaux 2019. Arrêté.

Le Conseil,
Par 7 voix pour, 2 contre (Piette et Godefroid) et 2 abstentions (Margrève et Gustin) ;
DECIDE

Art. 1er

D'arrêter, comme suit, les comptes de l'exercice 2019 :

Bilan	**ACTIF**	**PASSIF**
	38.011.676,64 €	38.011.676,64 €

Compte de résultats	**CHARGES (C)**	**PRODUITS (P)**	**RESULTAT (P-C)**
Résultat courant	6.816.911,32	6.608.278,24	-208.633,08
Résultat d'exploitation (1)	8.134.756,47	8.126.449,15	-8.307,32
Résultat exceptionnel (2)	785.575,82	482.962,60	-302.613,22
Résultat de l'exercice (1+2)	**8.920.332,29**	**8.609.411,75**	**-310.920,54**

	Ordinaire	Extraordinaire
Droits constatés (1)	7.539.856,03 €	2.603.241,85 €
Non Valeurs (2)	129.321,40 €	0,00 €
Engagements (3)	7.070.207,39 €	2.603.241,85 €
Imputations (4)	7.007.398,32 €	1.889.817,19 €
Résultat budgétaire (1 – 2 – 3)	340.327,24 €	0,00 €
Résultat comptable (1 – 2 – 4)	403.136,31 €	713.424,66 €

Art. 2

De transmettre la présente délibération aux autorités de tutelle, au service des Finances et au Directeur financier.

35/ Budget communal 2020. Modifications budgétaires n°s 1. Décisions.

Le Conseil,
Par 7 voix pour et 4 contre (Margrève, Piette, Gustin et Godefroid) ;
DECIDE

Art. 1er

D'arrêter, comme suit, les modifications budgétaires n° 1 de l'exercice 2020 :

1. Tableau récapitulatif

	Service ordinaire	**Service extraordinaire**
Recettes totales exercice proprement dit	**7.090.190,46 €**	**2.530.111,15 €**
Dépenses totales exercice proprement dit	**7.076.379,36 €**	**2.852.302,26 €**
Boni / Mali exercice proprement dit	**13.811,10 €**	**-322.191,11 €**
Recettes exercices antérieurs	**340.760,00 €**	**0,00 €**

Dépenses exercices antérieurs	**63.793,90 €**	**10.162,60 €**
Prélèvements en recettes	**0,00 €**	**560.353,71 €**
Prélèvements en dépenses	**113.925,14 €**	**228.000,00 €**
Recettes globales	**7.430.950,46 €**	**3.090.464,86 €**
Dépenses globales	**7.254.098,40 €**	**3.090.464,86 €**
Boni / Mali global	**176.852,06 €**	**0,00 €**

2. Montants des dotations issus du budget des entités consolidées

		Dotations approuvées par l'autorité de tutelle	Date d'approbation du budget par l'autorité de tutelle
CPAS		409.900,00 €	C.A.S. 17/10/2019 – Soumis CN 17/12/2019
Fabriques d'église	Basse-Bodeux	4.696,10 €	CN 25/06/2019
	Trois-Ponts	6.695,34 € Subside ordinaire	CN 27/08/2019
		2.600,00 € Subside extraordinaire	CN 27/08/2019
	Saint-Jacques	3.301,57 €	CN 27/08/2019
	Wanne	3.694,01 €	CN 27/08/2019
Zone de police		302.689,18 €	Conseil de Police du 20/01/2020
Zone de secours		139.118,13 €	Conseil de Zone du 25/10/19

Art. 2.
De transmettre la présente délibération aux autorités de tutelle, au service des Finances et au Directeur financier.

36/ Consultation publique pour le stockage géologique de déchets nucléaires. Décisions.
Le Conseil,
A l'unanimité ;
DECIDE de marquer son désaccord sur le principe d'enfouissement de déchets nucléaires sur son territoire communal ainsi que sur le territoire des communes contiguës.
CHARGE le Collège de transmettre la présente délibération à l'ONDRAF SEA 2020, Avenue des Arts, 14 à 1210 Bruxelles.
INVITE les communes solidaires à lui communiquer également leurs avis et commentaires.
INTERPELLE M. Philippe HENRY, Ministre Wallon de l'Energie et Mme Céline Tellier, Ministre Wallonne de l'Environnement, sur leur manque préjudiciable de communication auprès des communes.

Point en urgence :

37/ Intervention d'un conseiller communal.
M. Godefroid demande à prendre la parole.
Il rappelle que les personnes peuvent être des porteurs asymptomatiques du Covid, que la fixation de la distanciation sociale est arbitraire et qu'il y aura un rebond de la pandémie.
Il estime que les membres du Conseil communal doivent montrer l'exemple en portant un masque.

Le Bourgmestre clôt la séance à 20h55

Par le Conseil,

La Directrice générale a.i., Le Bourgmestre,

V. Close F. Bairin